

ÉNERGIE : LA RÉGULATION AU SERVICE DES PROJETS | FRANCE

De 1996 à 2019, le cadre juridique des secteurs de l'électricité et du gaz a connu l'édiction de 23 règlements européens et 34 directives européennes. L'ouverture à la concurrence en France a conduit à l'adoption de près de 50 lois et plus de 100 actes réglementaires d'application. La poursuite d'une activité économique dans le secteur de l'énergie suppose donc d'appréhender un nombre important de normes européennes et nationales.

La succession de normes qui concernent le secteur de l'énergie n'a été interrompue ni par la codification des parties législative et réglementaire du code de l'énergie, ni par l'adoption de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 *relative à la transition énergétique pour la croissance verte*. Les marchés de l'énergie seront d'ailleurs encore amenés à évoluer pour satisfaire les objectifs d'ouverture à la concurrence, de sécurité des approvisionnements, de développement des énergies non-fossiles et de protection de l'environnement, notamment à l'initiative de l'Union européenne. Une nouvelle série de directives européennes est actuellement en cours d'adoption, qui apportera des changements profonds au paysage normatif national. De grands projets d'infrastructures énergétiques seront également développés dans les années à venir (interconnexions électriques et gazières, éoliennes offshore, concessions hydroélectriques de plus de 100 MW, *smart grids*, projets hydroliens, stockage de l'énergie, bâtiments à énergie positive, économies d'énergie, bornes de recharge électriques, etc.), conduisant à une constante évolution du cadre juridique dans lequel s'inscrivent ces activités.



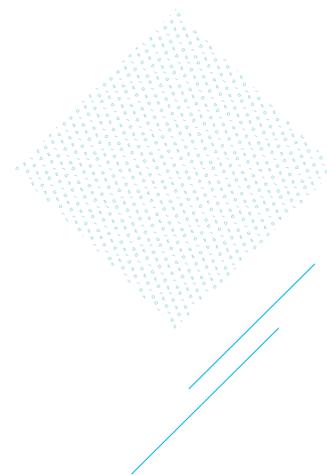
La partie législative du code de l'énergie, publiée le 10 mai 2011, a été complétée le 30 décembre 2015 par la partie réglementaire codifiée. Après avoir été à l'origine des deux premiers commentaires de ce code, Michel Guénaire a dirigé en 2018 sa troisième édition. Deux des sept livres qui le composent ont été commentés par des membres de l'équipe Energie de Gide (Ed. LexisNexis, novembre 2018, 2.538 pages).

L'offre adaptée de Gide

L'expérience du cabinet Gide dans le secteur de l'énergie est **ancienne**. Notre équipe a notamment participé durant l'année 1999 à la transposition en droit français de la première directive *relative aux règles communes pour le marché intérieur de l'électricité*. Chaque étape de l'ouverture des marchés de l'électricité et du gaz a été suivie par Gide qui a accompagné ses clients dans leurs problématiques d'achat, d'investissement et d'accès aux infrastructures.

Notre expertise est aujourd'hui **reconnue** par l'ensemble des acteurs des secteurs de l'électricité et du gaz naturel. Nous avons assisté en France et à l'étranger des établissements financiers, fournisseurs, producteurs, transporteurs et consommateurs industriels. Notre pratique Energie - Régulation s'appuie sur les **compétences multidisciplinaires** du cabinet et notamment en matière de fusions-acquisitions, droit européen et droit fiscal. Nous intervenons, par exemple, dans le cadre de nombreux règlements des différends devant la Commission de régulation de l'énergie et les tribunaux français, et conseillons le premier groupement d'achat d'électricité (Exeltium) composé d'industriels "électro-intensifs" en Europe.

Notre équipe écrit régulièrement dans la presse spécialisée (*Europ'Energies, Energie-Environnement-Infrastructures*), organise des conférences sur des thématiques propres au secteur de l'énergie et forme des professionnels (Development Institute International). Par ailleurs, nous entretenons des liens de collaboration étroits avec les équipes Energie des cabinets Gleiss Lutz (en Allemagne), Chiomenti (en Italie) et Cuatrecasas (en Espagne et au Portugal).



ALGER
BRUXELLES
CASABLANCA
ISTANBUL
LE CAIRE
LONDRES
NEW YORK
PARIS <
PÉKIN
SHANGHAI
TUNIS
VARSOVIE

Nos interventions

Projets de production, transport et distribution d'électricité et de gaz naturel

Nous intervenons lors de la structuration de projets d'infrastructures énergétiques ou de restructurations de groupes actifs dans le secteur de l'énergie. Nos prestations couvrent l'analyse des aspects réglementaires et fiscaux du projet, grâce à une parfaite connaissance des dernières évolutions de la législation nationale et européenne. Nous prenons également en charge la rédaction ou la revue des contrats de construction et de maintenance, ainsi que des contrats de financement. Nous assistons les producteurs et les consommateurs dans la négociation de leurs conventions de raccordement, d'exploitation et d'accès aux réseaux de transport et de distribution. Notre expertise couvre également l'obtention des autorisations administratives des projets, ainsi que les relations avec les administrations concernées.

Energies renouvelables Nous agissons pour le compte d'entreprises nationales et étrangères, tant sur les projets *greenfield* (projets entièrement nouveaux) que *brownfield* (infrastructures déjà existantes), et les assistons dans leurs projets d'acquisition ou de développement sur le territoire français. Nous les conseillons également sur les principaux problèmes juridiques qui se posent lors de l'exploitation de leurs projets et sur les conséquences des dernières modifications apportées au cadre réglementaire. Nous pouvons également assister nos clients dans les réponses qu'ils souhaitent soumettre aux appels d'offres lancés par la Commission de régulation de l'énergie.

Rédaction et négociation des contrats de fourniture d'électricité et de gaz naturel

Nous intervenons pour formaliser les offres de fourniture, valider les conditions générales de vente, accompagner certains consommateurs lors de leurs négociations contractuelles. Nous intervenons également lors des négociations de contrats de fourniture d'énergie pour un même consommateur dans plusieurs pays européens. A ce titre, nous validons les formules contractuelles établies sur le modèle *EFET*®.

Financement et acquisition Nous conseillons des développeurs, des établissements bancaires et des fonds d'investissement lors de la mise en place de crédits portant sur le financement d'infrastructures de production, de transport ou de stockage d'énergie. De la même manière, nous accompagnons les opérateurs du secteur énergétique lors de l'acquisition ou de la cession de ces mêmes actifs, notamment dans le secteur des énergies renouvelables.

Précontentieux, contentieux et règlement des différends Nous défendons nos clients devant les autorités et juridictions nationales (judiciaires et administratives) ou européennes. Nous pouvons intervenir au soutien de nos clients lors de contentieux relatifs aux réseaux électriques et gaziers engagés devant la Commission de régulation de l'énergie. De la même manière, nous gérons les réclamations indemnitaires qui peuvent être portées à l'occasion de l'activité de nos clients dans le secteur de l'énergie. Nous accompagnons et conseillons nos clients dans le cadre des enquêtes et des procédures de sanctions initiées par la Commission de régulation de l'énergie.

Lobbying Nous apportons notre appui à nos clients lors des débats parlementaires relatifs aux grandes lois du secteur de l'énergie, comme lors du projet de réforme du code minier ou dans le cadre de la préparation de la loi *relative à la transition énergétique pour la croissance verte*. Nous intervenons également à l'occasion de lois ou de réglementations qui ont un impact sur l'activité de nos clients dans le secteur de l'énergie, par exemple lors de la réforme du régime de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) ou lors du vote de la loi du 30 décembre 2017 relative aux hydrocarbures. Dans le cadre de la négociation du 4^{ème} Paquet énergie devant les institutions européennes, nous appuyons les demandes de nos clients auprès de ces dernières et aidons les acteurs du secteur à anticiper les changements qui en résulteront.

Concurrence Avec le soutien de notre équipe Concurrence, nous assistons les intervenants de la chaîne électrique ou gazière lors de leurs contentieux devant l'Autorité de la concurrence, la Commission européenne et les juridictions nationales. A ce titre, notre équipe collabore très étroitement avec notre bureau de Bruxelles. Ce dernier intervient régulièrement sur les dossiers énergétiques européens de premier plan.

“Experienced team dealing with both contractual and regulatory aspects of energy and mining. Also skilled in energy-related disputes and advises several market-leading energy providers in this regard.

Particularly active in Africa where it assists with complex projects. Assisted Senelec and the state of Senegal with a power purchase agreement pertaining to a 158 MW wind power plant in Taïba Ndiaye, Senegal. Michel Guénaire is highly skilled in managing domestic and international regulatory issues, owing to his significant knowledge of public law. He often represents clients in energy law disputes. »

Chambers Europe 2018

“Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I. is second-to-none for energy regulatory issues in France and is retained by leading operators to provide assistance before the energy regulatory authority.

It successfully represented French main energy distributor Enedis in a high-stakes lawsuit initiated by property developer Valsophia challenging Enedis' de facto monopoly. The team also represented Engie in a litigation against GRTgaz before the energy regulatory authority. Michel Guénaire is the key contact for regulatory energy work. »

Legal 500 EMEA 2018

CONTACTS

MICHEL GUÉNAIRE
Associé
tél. +33 (0)1 40 75 36 46
guenaire@gide.com

PIERRE-ADRIEN LIENHARDT
Avocat senior
tél. +33 (0)1 40 75 99 72
lienhardt@gide.com